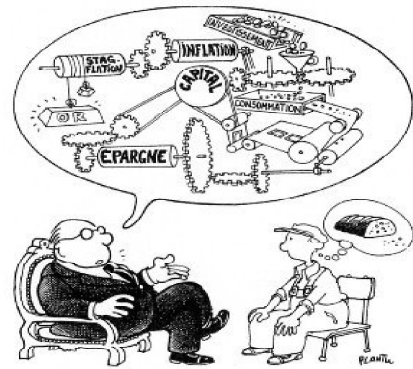


# PARTICIPATION 2008

## Pensée de Coluche :

Il paraît que la crise rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.  
Je ne vois pas en quoi c'est une crise.  
Depuis que je suis petit, c'est comme ça.



Le dividende versé aux actionnaires est de :

↪ 2,53 € soit +10 %

pour les actions ordinaires

↪ 2,57 € soit +9,83 %

pour les actions à dividende prioritaire.

Parallèlement, le pourcentage de la participation pour l'année 2008 est de :

↪ 2,172 %, soit -7,5 % par rapport à 2007.

Cette année, la loi vous permet de percevoir immédiatement le montant de la participation.

## Attention,

A réception du document, vous devrez en faire la demande. Si vous n'avez pas besoin de cet argent immédiatement, vous pouvez le retirer, puis le replacer dans le cadre d'un versement volontaire dans CasS pour bénéficier de l'abondement. Le placement direct de la somme de la participation n'ouvre pas droit à l'abondement,

**Cfdt**  
des choix, des actes  
**Groupe Casino**

